



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 août 2020

COVID-19 : Bilan journée lundi 24 août 2020

Covid-19 : décisions de fermeture partielle d'écoles ou d'établissements scolaires

En application du principe de précaution, et en concertation entre la préfecture, l'ARS, la mairie et le rectorat, voici les décisions de fermeture partielle ou totale d'écoles ou d'établissements scolaires :

Saint-André

- École Ary Payet : maintien à domicile en quatorzaine (et campagne de test le 25 août après-midi) pour 78 élèves de 3 classes de maternelle (1 classe de moyenne section et 2 classes de grande section), considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif.

Saint-Benoît

- Collège Bassin bleu : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 48 élèves et 15 enseignants (placés en situation de travail à distance), considérés comme cas contact de deux élèves Covid positif.
- Lycée Amiral Pierre Bouvet : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, des 194 élèves des 6 classes de 1^{ère} générale et de 20 enseignants (placés en situation de travail à distance), considérés comme cas contact d'un élève Covid positif.

Saint-Denis

- Collège Bois de Nèfles : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 27 élèves d'une classe et 4 enseignants (placés en situation de travail à distance), considérés comme cas contact d'un élève Covid positif.
- Collège Les Deux Canons : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 16 élèves d'une classe et de 2 enseignants (placés en situation de travail en distance), considérés comme cas contact d'un élève Covid positif.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

- Lycée professionnel Julien de Rontaunay : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 30 élèves d'une classe, d'un enseignant (placé en position de travail à distance) et d'un personnel AESH, considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif.
- Lycée Mémona Hintermann-Affèjee : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 29 élèves d'une classe et de 4 enseignants (placés en position de travail à distance), considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif.
- Lycée privé sous contrat Saint-François Xavier : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 16 élèves d'une classe et d'un enseignant (placé en position de travail à distance), considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif..
- GIP Académique : Un personnel Covid positif placé en quatorzaine.

Saint-Paul

- Lycée Saint-Paul IV : maintien à domicile de 17 élèves d'une classe et de 7 enseignants (placés en position de travail à distance) considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif.

La Possession

- Lycée Moulin Joli : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 35 élèves d'une classe et de 8 enseignants (placés en situation de travail à distance), considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif.

Informations sur la continuité pédagogique

La continuité pédagogique est activée dès qu'un élève est maintenu à domicile. Elle repose sur un lien social établi par l'enseignant avec l'élève et sa famille, le groupe ou la classe, selon la situation rencontrée, et sur la mise à disposition de ressources et d'activités pédagogiques afin d'assurer un rythme d'acquisition similaire aux élèves qui seraient en présentiel. Les systèmes d'information du rectorat et les outils numériques utilisés, comme les espaces numériques de travail ou les blogs d'école, sont les supports de cette continuité.

Pour les familles qui le souhaitent, des documents pédagogiques sont mis à leur disposition sous format papier dans les écoles et établissements concernés.

Les parents sont acteurs de cette continuité pédagogique en prenant connaissance des travaux demandés à leurs enfants et en les mobilisant sur les apprentissages selon les recommandations des enseignants.

Rappel de la procédure mise en œuvre en cas de détection d'un cas Covid avéré positif

Dès qu'une école ou un établissement scolaire est informé d'un cas Covid-19 avéré positif chez un élève ou un personnel :

- Prise en charge et isolement de la personne (si elle est encore dans les locaux).
- Enquête immédiate sur le respect des gestes barrières et identification des éventuels cas contact
- Information immédiate de l'ARS et mise en œuvre des recommandations faites en retour.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Les grands principes du protocole sanitaire pour protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous

- Respect des gestes barrière.
- Port du masque pour les adultes, les collégiens et les lycéens.
- Hygiène des mains.
- Nettoyage et aération des locaux.

Tous mobilisés

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école, au collège ou au lycée, en cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils s'engagent à fournir un masque à leurs enfants collégiens et lycéens.
- Les personnels ne doivent pas venir sur leur lieu de travail en cas de fièvre ou de symptômes évoquant le Covid-19, porter un masque de protection dans les situations où la distanciation d'un mètre ne peut être garantie.
- Les accompagnateurs et les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Contact presse Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9